

vendredi 2 mars 2007 - Venarey-les-Laumes

Au conseil municipal

## Lancement de la ZAC au « Pré sous le château »

**Le conseil municipal de Venarey-Les Laumes vient de se réunir à la maison du Terroir. A l'ordre du jour notamment la Zone d'aménagement concertée au « Pré sous le château », la modification du PLU, le point à temps et l'aide aux devoirs.**

En guise d'introduction, le maire Patrick Molinoz a annoncé une modification importante dans l'organigramme du personnel à savoir le départ du secrétaire général de la mairie Georges Morel, qui était à la recherche depuis quelques temps d'un poste dans sa région natale. Les choses s'étant récemment concrétisées pour lui, il prendra ses prochaines fonctions au 1er mai. Isabelle Aubry, actuellement agent chargée des marchés publics le remplacera dans ses fonctions à compter du 1er mai et sera assistée de Jean-Luc Louchard nommé secrétaire général adjoint.

La première tranche de la ZAC

La Zone d'aménagement concertée au « Pré sous le château » a compté parmi les sujets les plus importants à l'ordre du jour. En effet, le conseil a approuvé à l'unanimité le dossier de réalisation, qui se traduit par un bilan financier chiffré et par la reprise des orientations du dossier initial de ZAC. L'Atelier du Triangle a d'ailleurs transmis un document faisant apparaître 5 tranches successives d'un total de 82 lots pour un montant total de travaux d'aménagement de 2 163 092,22 euros HT, auxquels s'ajoutent 340 000 euros de coût d'acquisition des terrains. La première tranche va donc être lancée, celle-ci comportant 18 lots pour une superficie de 16163 m<sup>2</sup> et pour un montant de 660 312 euros HT. Le maire va ainsi pouvoir procéder aux demandes de subventions et au lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre. Patrick Molinoz a également insisté sur le fait « qu'il ne s'agit pas là de fixer le prix de vente des terrains ; ceux-ci feront l'objet d'une délibération lorsque le maître d'œuvre désigné aura déterminé l'estimation des travaux au stade de l'avant-projet ». Il a également précisé « qu'un mois de retard avait été pris par rapport au calendrier. Nous ne serons donc pas en mesure de commercialiser les parcelles avant la fin de l'été, soit avant le mois de septembre ». Les élus ont également approuvé les modifications apportées au PLU, à savoir l'intégration de la ZAC du « pré sous le château » et la mise en conformité ainsi que des adaptations diverses du règlement d'urbanisme portant sur l'implantation des constructions en zone UD et UDAX, les modifications de l'article 11 relatives aux toitures, menuiseries et ferronneries, une nouvelle rédaction à propos des sous-sols enterrés et enfin une modification sur la teinte des façades.

Le point à temps

La municipalité attendait des précisions de la part des services de la DDE du fait de l'importante augmentation des coûts, augmentation de 50 % en ce qui concerne Venarey-Les Laumes. Ces explications ont été apportées par M. Souillard, représentant de la DDE lors du Conseil Communautaire qui a eu lieu jeudi 22 février. Ce dernier a précisé que suite à la décentralisation, tous les services ont été transférés au Conseil Général. Les coûts proposés sont donc maintenant fonction d'un chiffrage à la tonne de bitume utilisé et également fonction des coûts attribués par les entreprises. Après ces explications, les élus ont approuvé les modalités de travaux de point à temps 2007 à savoir un devis de 15 360 euros TTC pour une quantité de 6,40 tonnes au prix unitaire de 2 400 euros la tonne. La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la commune ou mandat à la COPAS afin de passer un marché global « dans l'espoir qu'au terme de l'appel d'offre on obtienne des coûts moins élevés » a souligné le maire.

A noter également que cette opération sera financée sur fonds libres.

Alexandra WYDRA